

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	12
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR. 11 JUILLET

INFORMATIONS

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Des élections législatives ont eu lieu hier dans quatre départements. Voici les résultats :

Laval. — M. Gaspard, conservateur, 5,772 voix, élu ; M. Lecomte, républicain, 4,685.

Montélimar. — M. Aymé Martio, 9,953 voix, élu, sans concurrent.

Joigny. — M. Loup, radical, 10,028 voix, élu ; M. Sautinier, radical, 4,574.

Beaune. — M. Guéneau, républicain, 5,712 voix, élu ; M. Drouhin, républicain, 4,408.

LES TARIFS DE CHEMINS DE FER

M. Guillemet, député de la Vendée, a remis au ministre des travaux publics une pétition signée de 800 industriels et négociants de Paris, Chartres, Caen, Rouen, Orléans, demandant que les compagnies de chemins de fer soient obligées de restituer amiablement les sommes reçues en trop, au moins lorsque la demande leur en est faite par les intéressés.

Ces négociants prient en outre le ministre de prescrire un examen plus consciencieux des réclamations, en les faisant soumettre au visa du contrôle, et enfin de fixer un délai maximum de trois ou quatre mois pour restituer les sommes ainsi réclamées.

LES PORTES ET FENÊTRES

On s'entretient de l'amendement déposé par cent cinquante députés d'opinions diverses et qui tend à remplacer dans le projet des contributions directes les mots « portes et fenêtres » par ceux-ci : « Taxe représentative de la contribution des portes et fenêtres (2,40 0/0 du revenu net disponible de la propriété bâtie). »

Cette taxe bénéficierait des centimes additionnels supprimés à la contribution des portes et fenêtres, en étendant les exemptions aux usines. Les hangars, chantiers, fours à chaux, etc., les maisons d'une valeur locative de 50 francs et au-dessous sont exemptés, ainsi que les maisons nouvellement construites. — ces dernières pour deux ans. — Quand les maisons auront été inhabitées plus d'un trimestre, il y aura lieu à remise ou à modération de la taxe.

L'INCIDENT DE LEIPZIG

Un incident assez grave se serait produit à Leipzig où notre consul général aurait été frappé et arrêté.

M. Ribot, interrogé à ce sujet par plusieurs députés, a répondu qu'il avait reçu des dépêches contradictoires et qu'il avait prescrit une enquête. Voici les détails que communique l'Agence Havas sur cet incident :

Berlin, 8 juillet. — Voici la version que l'on donne, à Berlin, de l'incident survenu à Leipzig et dans lequel il est question de M. Jacquot, consul général de France.

Mardi, vers quatre heures du matin, une querelle, due à des motifs futiles, s'éleva au café Bauer entre M. Jacquot et plusieurs consommateurs qui prétendent avoir été provoqués

» Cette querelle dégénéra en voies de fait telles que la police dut intervenir.

» Les agents de police prétendant que M. Jacquot les aurait insultés.

» Conduit chez l'inspecteur de police, M. Jacquot a été remis en liberté, après avoir établi son identité.

M. Jacquot, qui a 48 ans, est un ancien officier. A première vue, il nous paraît regrettable qu'un représentant de la France soit arrêté à 4 heures du matin dans un café. Nous ne nous exposerions pas à toutes ces mésaventures si nous exigeons plus de tenue de la part de nos fonctionnaires.

Nous attendons les explications de M. Jacquot.

Un dîner suspect

La *Petite République* surveille M. Constans et M. Loubet avec des yeux inquiets et menaçants, M. Constans surtout, comme le plus dangereux des deux. Si l'on craint quelque chose de M. Loubet, c'est surtout sa faiblesse.

Voici la petite note que l'on peut lire dans le journal de M. Goblet :

« A quels mobiles obéit exactement M. Constans en cherchant à se rapprocher successivement de certains hommes politiques considérés jusqu'à ce moment comme ses ennemis ?

» Nous ne le savons pas au juste ; mais il n'en est pas moins vrai que M. Constans continue ses démarches. Nos lecteurs vont en juger.

» Ces jours derniers, un de ses collègues du Sénat, avec lequel il est lié par des relations d'amitié très étroites, demandait en son nom à M. Loubet, président du conseil, une entrevue qui devait être le prélude d'un rapprochement.

» M. Loubet ne put se défendre d'un certain mouvement de surprise.

» Que pouvait lui vouloir M. Constans ?

» Son interlocuteur insista et offrit de les réunir à la même table.

» M. Loubet, en brave homme qu'il est, n'osa pas refuser ; il accepta l'invitation.

» C'est jeudi soir qu'a eu lieu le dîner, dans un des quartiers les plus retirés de Paris : chez M. le sénateur Goujon, 45, place Daumesnil ; on voit que nous précisons.

» Que peut-on bien y avoir dit ?

Pour qu'un ministre d'hier ne puisse pas dîner avec un ministre d'aujourd'hui, chez un sénateur, sans que la police de M. Goblet signale le fait à la réprobation de tous les républicains, il faut vraiment que la défiance, la jalousie, la rancune, la haine soient indéterminables dans les divers groupes républicains.

Cela nous prouve aussi que M. Constans ne reste point inactif. Il n'attire point sur lui l'attention publique, mais il travaille, en terminant, pour prendre une revanche.

Qui sait si nous n'aurons pas enfin M. Constans premier ministre, le même jour que M. Wilson rentrera dans le Parlement ?

La République ne saurait pendant longtemps se passer de ces deux hommes.

Déjà M. Constans a été reçu, vendredi matin, par le Président de la République, avec lequel il a eu un assez long entretien.

ÉTRANGER

ATTENTAT CONTRE LE ROI DES BELGES

Bruxelles, 9 juillet. — Jeudi soir, au moment où la malle des Indes, qui arrive à Bruxelles-Nord à 8 h. 05, passait sous le tunnel de la ligne de ceinture, un gros paquet de gazon et de pierres fut lancé sur le toit de la berline dans laquelle le roi faisait le voyage de Ciergnon à Ostende. Le lanterneau du milieu de la voiture fut aplati et le globe de cristal de l'appareil d'éclairage tomba sur la table de travail de Léopold II.

Le roi n'a pas été atteint, mais a ressenti un fort saisissement.

Arrivé au Nord, le roi a pris place dans une autre berline attelée à l'express de 8 h. 33 à destination d'Ostende.

Guillaume II et Bismarck

Le *Reichsanzeiger* a publié la lettre circulaire suivante adressée aux ambassades, agences, etc., de l'empire d'Allemagne et du royaume de Prusse :

« Il n'a certainement pas échappé à votre connaissance que le prince de Bismarck, duc de Lauenbourg, a rendu publiques, dernièrement, certaines de ses opinions.

» Pour autant que ces divulgations se rapportent à des questions de personnes et de politique intérieure, le gouvernement de Sa Majesté, en souvenir des services immortels que le grand homme d'Etat a rendus à son pays, croit de son devoir de garder le silence. Mais dans les publications dont il s'agit, des questions intéressant la politique extérieure ont été soulevées, et le gouvernement doit considérer si son silence ne serait pas interprété d'une façon inexacte par les puissances étrangères.

» Sa Majesté est d'ailleurs convaincue qu'avec le temps les esprits deviendront plus calmes et que ces publications seront jugées dans les pays étrangers d'une manière plus conforme à leur valeur réelle. Il n'y a pas lieu, en effet, de craindre qu'un dommage permanent puisse résulter de la propagation de déclarations qui n'offrent avec la réalité des faits qu'une conformité relative et dont la valeur dépend du plus ou moins d'exactitude avec laquelle les ont relatées des personnes dont quelques-unes sont notoirement hostiles à l'Allemagne.

» Sa Majesté établit une distinction entre le prince de Bismarck dans le passé et dans le présent, et fait, avec tout son gouvernement, des vœux pour qu'aucun événement ne vienne ternir l'image idéale que le peuple allemand s'est formée de son grand homme.

» En vous autorisant, par cette lettre, à proclamer mes résolutions à cet égard, je dois former encore l'espérance que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, n'attachera pas d'importance véritable aux publica-

tions de la presse relatives aux opinions du prince de Bismarck.

» DE CAPRIVI. »

Le *Reichsanzeiger* a fait suivre cette circulaire du texte d'une lettre adressée au prince de Reuss au sujet du mariage du comte Herbert de Bismarck :

« J'ai reçu de Sa Majesté l'ordre de vous communiquer les renseignements suivants au sujet de la réconciliation du prince et de Sa Majesté. La condition indispensable est que l'initiative vienne de l'ancien chancelier.

» Même si ce dernier fait une démarche dans ce sens, la réconciliation ne pourra avoir pour effet de donner à penser au public que le prince a recouvré son influence de jadis sur la conduite des affaires. Si le prince ou des personnes de sa famille vous sollicitent, restez dans les limites traditionnelles de la courtoisie, mais déclinez l'invitation à assister au mariage du comte.

» Je vous prie de communiquer cette lettre au comte de Kalnocky.

» DE CAPRIVI. »

La catastrophe d'Ouchy

Une terrible explosion s'est produite dans le port d'Ouchy, à bord du *Mont-Blanc*, vapeur de la Compagnie du lac Léman dont le siège social est à Lausanne.

Samedi matin, par un temps splendide, le lac de Genève étant des plus calmes, le *Mont-Blanc* sortait de Genève ayant à bord de nombreux passagers se rendant au Bouveret, à Villeneuve et à Chillon.

Quelques minutes après midi, le vapeur accostait à Ouchy pour y prendre de nouveaux voyageurs, lorsque tout à coup une formidable détonation se fit entendre. C'était la chaudière du bateau qui venait de faire explosion.

La force d'expansion fut telle que le dôme de la chaudière fut en quelque sorte projeté comme un boulet de canon dans le salon des premières pour en sortir à l'extrémité et tomber dans le lac.

Des cris de terreur se firent entendre de tous côtés, car la vapeur en se répandant dans les salons brûlait affreusement ceux qui essayaient de fuir. Des appels désespérés se faisaient entendre, mais dans le premier moment, la panique fut telle que chacun, au risque de se noyer, s'élança sur la passerelle qui conduisait du bateau au quai d'embarquement.

Il y a eu douze morts et une quarantaine de blessés.

La plaque de la chaudière, en traversant le salon, a tué plusieurs personnes. Huit autres sont mortes brûlées par la vapeur qui a pénétré dans le salon.

Une vingtaine d'autres ont été grièvement blessées ou brûlées.

Parmi les morts se trouvent deux garçons de service et la femme du restaurateur.

Une grande panique a régné à bord.

Tous les voyageurs du pont se sont précipités sur la passerelle au risque de se noyer.

Contrairement aux premières nouvelles, le chauffeur du bateau a été tué.

On se perd en conjectures sur les causes de la catastrophe.

La peau des mains et du visage de la plupart des blessés avait été complètement décollée par la vapeur. On aurait dit des gants retournés, assure un témoin oculaire. Des têtes ont été littéralement scalpées.

Parmi les débris dont le plancher était couvert on a trouvé des lambeaux d'un vêtement à carreaux que l'on croit appartenir à un Anglais.

Dans le salon où tout a été brisé on aperçoit parmi les morceaux de vaisselle, de bois et de fonte, des morceaux de chair, des touffes de cheveux.

Le spectacle est horrible.

La chaleur dégagée par la vapeur était si forte que des fruits destinés au repas ont été cuits.

Une émotion considérable règne à Genève, à Lausanne et à Evian.

L'impression est d'autant plus profonde que la navigation de plaisance est plus active en raison des vacances et du beau temps.

On ignore encore la cause de la catastrophe.

Aux dernières nouvelles, le nombre total des morts était de 22. Dix-huit sont morts dans le transport à l'hôpital.

Parmi les victimes dont l'identité a été constatée, se trouve M. Blanc, commandant la gendarmerie de Lausanne; M. Gagnard, employé de chemin de fer à Paris, et M^{me} Abbott, de nationalité britannique, plus les trois personnes de service.

NOUVELLES MILITAIRES

LE GÉNÉRAL MELLINET

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« En lisant, ces jours derniers, le récit du touchant hommage rendu récemment au général Mellinet, le vénérable doyen de l'armée française à l'occasion de son quatre-vingt-quinzième anniversaire, il m'est revenu à la mémoire une amusante anecdote, toute pacifique, dont le vaillant soldat fut le héros :

« C'était à Compiègne, pendant la représentation des *Commentaires de César*, la célèbre revue du marquis de Massa, dont le succès et l'éclat dépassèrent tout ce qu'on peut imaginer. Pendant un entr'acte, l'Empereur alla dans les coulisses et, apercevant en entrant le général Mellinet, qui jouait le rôle d'un invalide et qu'il prit pour un véritable troupière, il demanda à Philippe de Massa ce que ce vieux grognard faisait là.

« — Sire, c'est un figurant que l'on a fait venir exprès de l'esplanade de Paris.

« Sur quoi, l'Empereur se dirige, en se dandinant comme d'habitude, vers ce brave homme pour lui adresser quelques bonnes paroles. Mais quelle n'est pas la stupéfaction du

souverain, lorsqu'en approchant il reconnaît le général :

« — Oh !... oh !... oh !... fait-il, tout saisi, c'est le brave Mellinet !

« Et de rire aux larmes. Puis tout à coup, la physionomie de Napoléon III devient sérieuse et, fixant la balafre éloquent qui laboure la figure du vieux guerrier, il ajoute avec une visible émotion :

« — Je vous fais mon compliment, Massa : vous choisissez bien vos figurants !...

« Qui prévoyait alors que cinq ans après, le général Mellinet serait appelé à défendre les Tuileries contre la Révolution déchaînée ? »

Chronique Locale ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Les jours se suivent et se ressemblent, hélas ! avec une exactitude désespérante. En vain consulte-t-on l'horizon en tous sens, rien n'indique un changement dans l'atmosphère. Cependant le baromètre baissait samedi soir ; le vent avait fait une volte-face de l'est à l'ouest, et ces indications, avec les prévisions des astronomes, pouvaient faire espérer une variation quelconque de température. Mais rien, absolument rien ! Le ciel restait bleu, et le soleil dardait toujours ses rayons de feu.

La chaleur d'hier n'a pas retenu les promeneurs. Les bords de l'eau principalement étaient garnis de pêcheurs jusqu'à une distance assez respectable de la ville.

Mais si le temps se maintient encore quelques jours ainsi, la Loire présentera bientôt l'aspect désolé que doit offrir actuellement le fameux Mançanarez.

Aujourd'hui, la température est la même que celle d'hier. Le baromètre est stationnaire à 760^{mm}. Le thermomètre dépassera certainement 30 degrés. Le vent souffle encore de l'est.

De mémoire d'homme on n'avait vu une saison aussi sèche, et un été aussi précoce et aussi fermement chaud.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du JEUDI 14 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Le Patriotique*, pas redoublé... FABRE.
 2. *Le Cheval de Bronze*, fantaisie... AUBER.
 3. *Chant du Ciel*, valse... STRAUSS.
 4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie... VARNEY.
 5. *La Marseillaise*... ROUGET.
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 8 juillet. — Pierre-Auguste Bregeon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Gabrielle-Eulalie-Antoine Civray, rue de la Chouetterie.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Paul-Joseph Gêfard, facteur des postes, à Argenton-l'Église (Deux-Sèvres), et Céline Guéry, servante, à Argenton-l'Église, précédemment à Saumur.

Louis-Georges-Edouard Ferrière commissaire-priseur, à Saumur, et Marie-Thérèse-Françoise-Madeleine Albert, sans profession, à Vichy (Allier).

Jean-Baptiste-Joseph-Marie Robert, employé de commerce, et Marie-Madeleine Larchevêque, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 7 juillet. — Robert Foucault, 2 jours, à l'Hospice.

Le 9. — Robert-Paul Gitton, 1 mois, rue Saint-Lazare.

Le 10. — Marcelle-Lucienne Hudault, 1 an, rue de la Visitation ; — Auguste-Charles Larnet, 40 ans, sculpteur, rue de Fenel.

BREVET SIMPLE

Les Dames de la Retraite de Saumur ont présenté à Angers (session de juin) deux de leurs élèves, M^{lles} Lucie Lorrain et Jeanne Germain, de Saumur, qui ont subi avec succès les épreuves du brevet simple.

Deux anciennes élèves de la Retraite de Saumur, et élèves de la Retraite d'Angers, M^{lles} Jeanne Calamier, de Souzay, et Louise Arnal, ont également subi avec succès les épreuves du même brevet.

LES FRAUDEURS D'EAU-DE-VIE

A l'audience de vendredi 8 juillet, le tribunal correctionnel de Saumur a condamné par défaut le nommé Marseille, expéditeur, à une amende de 600 fr., plus à deux amendes de 200 fr., et le nommé Ragneneau, propriétaire du bateau transporteur de l'eau-de-vie, à une amende de 300 fr., plus à deux amendes de 100 fr. Les 963 litres d'eau-de-vie saisis restent confisqués, et le bateau, instrument de la fraude, sera gardé comme garantie de l'amende.

Ces condamnations sont le résultat de la découverte de cette importante fraude d'alcool que faisaient Marseille et Ragneneau, et que les agents de l'octroi découvraient dans le courant de cette année.

Marseille avait jugé prudent de prendre la fuite : il n'a pas de domicile connu en France.

PROMOTIONS

M. de Freycinet a fait signer un décret aux termes duquel le général de brigade Jacquemin, inspecteur général par intérim du 10^e arrondissement de cavalerie, ancien commandant de l'École de Saumur, et le général de brigade de Garnier des Garets, commandant la 37^e brigade, ancien colonel du 77^e de ligne, sont promus divisionnaires.

M. le général de division Jacquemin est maintenu, à titre définitif, dans ses fonctions d'inspecteur général du dixième arrondissement d'inspection permanente de cavalerie (brigades de cavalerie des 13^e, 17^e et 18^e corps d'armée), à Bordeaux.

LÉGION D'HONNEUR

Le général Fabre, commandant la 18^e division à Angers, est promu grand-officier de la Légion d'honneur.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES

A propos de la réunion annuelle du Comice agricole du canton nord-ouest de Saumur, qui se tenait dimanche 3 juillet à Saint-Clément-des-Levées, M. A. Bouchard écrit notamment :

« Les cultivateurs du canton n'ont point chômé pour conduire à la réunion de Saint-Clément-des-Levées de fort beaux et bons représentants des espèces chevaline et bovine.

« La vallée de la Loire fait de bons chevaux, elle entretient à l'étable une bonne race qui donne du beurre apprécié des ménagères saumuroises et des industriels qui mettent en action chaque jour des malaxeurs qui déversent ensuite leurs produits sur l'Angleterre.

« Peut-être pourrait-on reprocher aux cultivateurs de la vallée de ne pas élever un assez grand nombre de poulains, alors qu'ils ont des prairies qui pourraient si bien nourrir leurs élèves.

« S'ils se restreignent de ce côté, c'est peut-être qu'ils ne trouvent pas dans les stations d'étalons qui sont à leur proximité, les reproducteurs qui conviennent.

« Je crois me souvenir que le Comice de l'arrondissement de Saumur a présenté, sur ce point particulier, une requête en haut lieu qui n'a pas encore reçu entière satisfaction.

« Cela viendra, je ne saurais en douter, mais le plutôt vaudra le mieux, car on a besoin de faire du cheval en France, et beaucoup.

« Il n'en est pas de même des animaux bovins ; la vallée nourrit facilement une tête et demie de gros bétail à l'hectare, grâce à ses cultures aussi intensives que variées.

« La commune de Saint-Clément-des-Levées ne s'adonne pas seulement aux cultures traditionnelles de la Vallée. Elle a d'autres cordes à son arc.

La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÈRE.

X

LES DEUX GARDE-MALADES
(Suite)

Elle demeura pâle, interdite, muette.
— Non ! continua-t-il au paroxysme de l'exaltation, j'en ai fait le serment, la main de cet homme ne touchera pas la vôtre tant que j'existerai. Vous avez donc bien fait d'arrêter le coup qui me menaçait sur le champ de bataille, car vous avez par là garanti votre bonheur et votre liberté !...

— Mais, balbutia-t-elle, troublée de voir qu'un secret si bien caché était cependant connu de quelqu'un, cet homme a tenu sa promesse, lui, il a sauvé mon père !... Je ne serai pas moins loyale, et le jour où il réclamera ma foi...

— Il me trouvera debout, entre vous et lui, et, s'il le faut, ce ne sera plus dans un duel loyal que je puiserai le droit de vous délier.

— Qu'osez-vous dire ?

— Il a bien voulu m'assassiner, lui !

— Oh ! c'est affreux, mon Dieu !... Mais vous n'exécuterez pas cette menace !... Je vous le défends !... Qui donc êtes-vous, d'ailleurs, pour vous déclarer malgré moi mon champion ?...

— Qui je suis ? Un malheureux qui vous doit son existence, et qui a acquis, par cela seul, le droit de vous la consacrer... Voilà ce que je suis, car je n'ai commencé à vivre, à appartenir au monde qu'à l'heure où je vous ai rencontrée... Le reste de mes jours se perd dans le chaos, dans le néant, ils n'ont jamais été...

— Vous vous trompez, capitaine ; les droits que vous croyez avoir en ma faveur, c'est moi qui les ai conquis sur vous. Vous me devez la vie, dites-vous, eh bien ! vous avez le devoir de m'obéir ; loin de m'imposer une protection, que je ne veux, que je ne peux pas loyalement accepter, vous subirez ma volonté, et ma volonté est que vous viviez pour ceux qui tiennent à vous par les liens de l'amitié et de la famille.

— Vous n'avez donc pas lu cette lettre que vous tenez encore à la main ? Vous oubliez donc

que je ne suis qu'un pauvre enfant du hasard, de la détresse et de l'abandon ? Si j'ai voulu devenir soldat, c'était pour en finir plus vite avec cette société à laquelle je ne tenais par aucune racine. Mon audace a fait mon avancement ; les boulets me ménageaient malgré moi... Je les en remercie, j'étais injuste envers l'Étre suprême, envers la Providence... J'ai eu la mienne, je vous ai vue, et je veux mourir en vous sauvant ; j'aurai assez vécu, j'ai connu assez de félicité.

— Non ! dit-elle sans dissimuler son attendrissement, non, je vous ordonne de vivre... de vivre pour moi.

— Pour vous ?

— Pour que je sache, du moins, si ma destinée est fatale, que je possède un ami vrai, un cœur dévoué.

Il ne répondit rien, mais il la regardait avec adoration.

Elle continua, pour chasser ces impressions dont elle redoutait, sans se l'avouer, la portée :

— Ainsi, de votre naissance, de vos jeunes années, il ne vous reste rien ?

— Si fait, deux choses : l'une, retrouvée au fond de ma mémoire, en entendant cette excel-

lente femme, qui dort là, près de nous, un refrain de berceuse que toutes les nourrices savent sans doute, mais qu'elle m'a rappelé.

— Et l'autre ?

— L'autre, cette petite croix d'argent qui porte d'un côté le nom, lisible pour moi seul, tant il est effacé, de Jésus, et de l'autre celui de Marie ; un hochet, qui est comme le refrain : on le livre comme un talisman et comme un jouet à tout nouveau-né.

Il tendit à Louise l'humble bijou, qui ne l'avait jamais quitté. En le prenant, leurs mains se rencontrèrent : elles tremblaient toutes deux.

Mlle du Versant s'approcha de la lampe pour déchiffrer les caractères frustes dont il parlait ; mais ses yeux étant tombés sur la folle, toujours accroupie dans son coin, elle s'aperçut qu'elle pleurait en silence.

— Qu'as-tu, ma bonne mère ? lui dit-elle : tu ne dors donc pas ?

— Si fait, mon enfant, dit-elle avec un calme maintien qui ne lui était pas habituel ; j'ai dormi bien longtemps, bien longtemps ; mais je suis éveillée, enfin... Laisse-moi t'embrasser !...

— Tu sors, à cette heure ?

Il n'y a au milieu même du groupe d'habitants qui mirent leurs façades blanches et blanches dans les eaux de la Loire, plusieurs horticoles qui se sont adonnés spécialement à la culture du Rhododendrum, de la Camellia, des Fougères, etc., et sont devenues des émules des grandes cultures végétales. C'était si facile de réussir : la terre était si fertile, et il n'y avait qu'à passer le bras pour la rive gauche.

Aussi l'exposition horticole du Comice du Nord-Ouest de Saumur était-elle si intéressante qu'il a fallu lui consacrer une large part dans les récompenses.

Lorsque la culture des porte-graines est venue s'implanter aux portes mêmes d'Angers, elle a remonté peu à peu le cours de la Loire, les cultivateurs de Saint-Clément-des-Bois n'ont point cherché à dresser une digue contre ce courant qui leur amenait le progrès sans abandonner complètement la culture des seculaires chenevières, ils ont fait une nouvelle venue qui apportait dans le giron promesse de gain nouveaux.

Il faut à la culture des porte-graines, une terre fertile, une fumure abondante et riche. Au milieu de lui convenait mieux que la terre qui, avec les récoltes qui se succèdent sans cesse et sans épuiser le sol, peut nourrir un grand nombre d'animaux fabriquant beaucoup de fumier.

Aussi, les porte-graines ont-ils laissé dans la vallée, en s'y introduisant, l'aisance qu'y avait apportée les cultures abandonnées.

LES GRANDES MANŒUVRES

Les opérations du 9^e corps d'armée contre les 12^e sont fixés au 9 septembre. Les opérations préliminaires : formation des brigades, concentration des divisions, marches préparatoires, installation des divers services, commenceront dès les premiers jours de septembre, si ce n'est plus tôt.

La revue des troupes, à laquelle doit assister M. le Président de la République, aura lieu le vendredi 16 septembre, au matin.

Immédiatement la dislocation des troupes, les régiments et territoriaux seront reconduits à leurs corps par les voies ferrées, pour être ensuite renvoyés dans leurs foyers, le dimanche 18, au plus tard.

On sait que deux divisions composées de régiments mixtes prendront part cette année, pour la première fois, aux grandes manœuvres d'ensemble des 9^e et 12^e corps d'armée, qui seront dirigées par le général de division.

La composition de ces régiments semble occuper beaucoup le ministre de la guerre. On cherche, par tous les moyens possibles, à

— Il n'y a pas d'heure pour moi; soigne mon malade, soigne-le bien!... Aime-le, dit-elle tout bas.

Elle vint jusqu'au lit, en quelque sorte poussée par une attraction magnétique; puis elle tomba sur ses genoux, et comprimant les larmes qui débordaient de ses paupières :

— Bénis-moi, mon cher blessé, dit-elle.

— On était accoutumé à voir sa folie prendre des phases si diverses, que celle-ci n'étonna pas les deux jeunes gens.

— Oui, dit Hector d'une voix convaincue; tu es benin, pauvre femme, et je te souhaite tout le bien que mérite l'excès de ton malheur.

Elle prit à Louise le cordon qui portait la boîte d'argent, baisa celle-ci, et la remit au malade; puis elle se pencha vers lui, embrassa au front, et murmura à son oreille quelques mots presque inintelligibles :

— Pense à moi quelquefois...

D'une impulsion nerveuse, elle se rejeta en arrière, ramena sur ses épaules ses cheveux, étendit ses mains agitées vers les jeunes gens, et sortit à reculons, en répétant à trois reprises :

— Adieu! adieu! adieu!

(A suivre.)

renforcer la valeur des cadres des unités territoriales qui entrent provisoirement dans l'algalme. En attendant qu'on parvienne à mettre les officiers des réserves à hauteur de leurs camarades de l'armée active, on veut tout au moins que les huit régiments mixtes qui participeront aux grandes manœuvres y fassent bonne figure. Pour cela, toutes les vacances devront être comblées au plus tôt par des officiers choisis entre les meilleurs, et toutes les compagnies recevront, au moment du départ, un certain nombre de gradés de l'armée active qui auront vite fait de remettre au pas nos braves territoriaux.

Dans ces conditions, on peut être assuré que ces régiments éphémères se tireront à leur honneur de l'épreuve délicate des manœuvres d'automne.

CONCOURS RÉGIONAUX

Le ministre de l'agriculture vient de prendre un arrêté réduisant de huit à cinq par an, à partir de 1893, les concours régionaux agricoles.

En Maine-et-Loire, le prochain concours aura lieu en 1895.

Ces concours seront ouverts, sans distinction de région, à tous les exposants de France et d'Algérie ou des colonies.

Les seuls agriculteurs exploitants seront admis à disputer les récompenses prévues dans la classe des animaux de l'espèce bovine, ovine et porcine; ils ne pourront obtenir de primes en argent que dans un seul concours.

S'ils prennent part à plusieurs concours, leurs animaux seront toujours classés, mais ils n'auront droit à des récompenses en argent que dans un seul de ces concours, désignés par eux.

Dans les autres ils ne pourront obtenir que des médailles, s'ils en sont jugés dignes.

Les sommes disponibles par suite de la réduction du nombre des concours seront affectées à l'organisation des concours techniques, répondant aux besoins spéciaux des régions et aux concours de nos principales races prises isolément, et en vue de leur amélioration par elle-même.

LES EMPLOYÉS DE LA POSTE

C'est prochainement, le 4^e août, si nous ne nous trompons, dit le *Ralliement*, que les employés des postes et télégraphes d'Angers seront remplacés par des dames.

ELECTIONS MUNICIPALES DE CHOLET

Par arrêté préfectoral, en date du 1^{er} juillet dernier, les électeurs de la commune de Cholet sont convoqués pour le dimanche 17 juillet, à l'effet d'élire vingt-sept conseillers répartis en cinq sections électorales, conformément à l'arrêté préfectoral du 14 avril 1892.

UN MATCH. — Dubois a relevé le défi que Stéphane lui avait lancé, pour un parcours de 500 kilomètres. Il se déclare en outre prêt à tenir tous les matches que Stéphane lui proposera, sur des distances variant entre 1 et 4,000 kilomètres, et pour l'enjeu qu'il jugera nécessaire.

L'EXPOSITION NATIONALE DE TOURS

L'Exposition nationale organisée par la ville de Tours bat son plein.

Après les concours agricole, horticole, colombophile, gymnastique, musical, la série des fêtes continue. Les Compagnies de l'Etat et d'Orléans ont dû organiser plusieurs trains, vu l'affluence des voyageurs se rendant à Tours.

Ajoutons que toutes les branches de l'industrie sont merveilleusement représentées dans le local de l'Exposition, véritable bijou d'installation.

Des concerts, des fêtes de tous genres ont lieu tous les soirs dans l'enceinte de l'Exposition. Avant de se rendre aux bains de mer, les touristes s'arrêtent à Tours, de sorte que la ville a promptement pris l'aspect d'un petit Paris. De Tours, les visiteurs rayonnent, grâce aux facilités de locomotion, dans toutes les par-

ties les plus intéressantes de la Touraine, dans ce superbe « Jardin de la France » si pittoresque et si riche en curiosités naturelles et historiques.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, est attendu à la fin du mois, pour présider la distribution solennelle des récompenses; mais l'Exposition durera jusqu'à fin septembre.

L'AFFAIRE WILSON

Loches, 9 juillet. — Aujourd'hui se juge devant le tribunal correctionnel le procès intenté à M. Wilson au sujet des faits de corruption électorale.

La salle de l'audience est petite; elle contient à peine 60 assistants en dehors des avocats, journalistes et témoins.

M. Wilson comparait: il est très calme, répond au président d'une voix assurée, puis, pendant les dépositions des témoins, prend de nombreuses notes.

Le nombre des témoins à charge est de 75.

Les premiers interrogés sur les sommes d'argent qui auraient été versées font des déclarations peu claires. Il résulte toutefois de leurs dépositions qu'un comité de propagande avait été constitué, mais seulement pour la forme, car pas un n'a pu donner des éclaircissements sur sa composition. C'était M. Leroux qui menait la campagne.

A l'issue de cette première audience et en présence de l'altitude trop manifeste du tribunal, le Conseil municipal de Loches s'est réuni et a décidé de donner sa démission en masse, ce qui va nécessiter de nouvelles élections municipales, dont le résultat est sûr d'avance.

De telle sorte que M. Wilson sera réélu conseiller municipal et maire ensuite, avant que son procès vienne en appel devant la Cour d'Orléans.

Dernières Nouvelles

Paris, 11 juillet, 7 h. 30 matin.

Exécution de Ravachol

Ce matin a eu lieu, à Montbrison, l'exécution de Ravachol.

Le condamné a été amené dans un fourgon sur le lieu du supplice.

Pendant le trajet, Ravachol poussait des cris orduriers.

A l'échafaud, il voulut parler, mais on l'en empêcha; il put cependant crier: Vive la République!

A quatre heures cinq minutes, la tête du trop célèbre anarchiste tombait sous le couteau de M. Deibler.

On ne signale aucun incident particulier.

HAVAS.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Juillet 1892

Versements de 191 déposants (28 nouveaux), 50,038 fr. 80.

Remboursements, 38,190 fr. 39.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 10 juillet 1892.

La dépression des changes a enrayé l'essor de la hausse à la veille des grandes opérations de conversion en préparation dont le succès ne saurait être douteux.

Le 3 0/0 ancien confondu avec le nouveau depuis le 7 courant n'en reste pas moins très ferme à 98.85 et le 4 1/2 cote 106.05.

La Rente Italienne s'inscrit encore à un cours qui ressort à 91.70 en tenant compte du coupon détaché le 6 courant. L'Extérieur est offert à 63 3/16. Le Portugais est à 23 7/16; la faiblesse du Rouble pèse sur le Nouveau Russe et sur l'Orient.

L'action de la Banque de France reflète dans ses variations les péripéties de la discussion engagée sur le renouvellement du privilège que les adversaires du projet veulent faire ajourner à une autre session, mais sur lequel l'opinion de la majorité semble dès maintenant fixée en faveur de l'adoption.

Le Crédit Foncier en tenant compte de son

coupon de 30 fr. détaché le 6 courant ressort à 1,145. Le 21 juillet doit avoir lieu l'émission de 500,000 obligations communales avec lots, remboursables en 75 ans au plus et rapportant 16 fr. par an. Les porteurs de communales 3 0/0 1860, 1875 et 4 0/0 1881-1886 seront admis à souscrire au nouvel emprunt avec privilège d'irréductibilité contre remise de leurs titres qui seront reçus au pair impôt déduit, mais augmenté de la fraction du coupon en cours. Les nouvelles obligations sont émises à 495 fr. pour la souscription en titres et à 497.50 pour les souscriptions en espèces.

Cette opération suivra à quelques jours de distance la conversion Tunisienne dont le succès est assuré, le nouveau titre faisant déjà une prime de 1 fr. 50 sur le marché. Cette conversion donne lieu à une émission d'obligations 3 0/0 destinées à remplacer les obligations actuelles 3 1/2 0/0 qui avaient déjà été converties en 1884. Les 4 0/0, émises à cette date à 462, ont donné en 4 mois une plus-value de 10 fr. et elles atteignent le pair en 1885. Les obligations 3 1/2 0/0 émises en 1889 à 482.50 ont atteint puis dépassé le pair depuis 1890. Les nouvelles obligations 3 0/0 émises à 476.25 suivront les tendances de la rente française amortissable dont elles sont similaires par la garantie du gouvernement français qui leur est absolument assurée.

La Société Générale et le Crédit Lyonnais qui prêtent à cette opération le concours de leurs agences à Paris et dans les départements, sont appelés à bénéficier du mouvement de capitaux qu'elle devra provoquer. La première est très ferme à 465 fr. et le Lyonnais à 785.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux est en progrès nouveau à 692.50.

L'action des Cirages français sur laquelle on vient de détacher un coupon de 45 fr., s'inscrit au cours de 415, ce qui est un prix très bon marché pour un titre qui donne un revenu de 25 à 30 fr. par an.

Les Chemins Économiques valent 422.50

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

Marché de Saumur du Samedi 9 Juillet

Froment-commerce, l'hectolitre	18	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	17 45	Veu	1 80
Méteil	13 70	Mouton	2 40
Seigle	10	Porc	1 60
Orge	9	Poulets la couple	3 50
Avoine	8	Dindonneaux	—
Sarrasin	12	Canards	4 50
Haricots blancs	22	Oies	8
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Eufs la douzaine	96
Noix	16	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	105
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	105
Son	13	Paille	37
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog.	500
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	10
		Charbon de terre	4 50

GOVERNEMENT TUNISIEN

Conversion des 347.541 Obligations de l'Emprunt 3 1/2 0/0 1889

ÉMISSION

de 396.386 Obligations de 500 Francs

Garanties par le Gouvernement Français

INTÉRÊT ANNUEL: 15 fr. PAYABLES PAR TRIMESTRE

Remboursement au pair, en 96 ans, par tirages semestriels

PRIX D'ÉMISSION: 95 1/4 0/0 = FR. 476. 25

Payables (En souscrivant Fr. 50 »

(A la répartition (du 15 au 20 Juillet) Fr. 426 25

La souscription aura lieu le Mardi 12 Juillet 1892

Au Crédit Foncier de France.
 Au Comptoir National d'Escompte.
 Au Crédit Lyonnais.
 A la Société Générale.
 Au Crédit Industriel.
 A la Banque d'Escompte.
 A la Banque de Tunisie (à Tunis).

Et dans les Agences ou Succursales de ces Établissements, à Paris et dans les départements.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT
MAISON
Rue de Bordeaux, 15.
Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.
Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement
Ou pour la Saint-Jean prochaine
Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

MAISON & MAGASIN
A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1893
Rue du Puits-Neuf, n° 12.
S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.
Il y a de très bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile
M. REVECHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 40, rue du Temple.

MAISON
Rue du Portail-Louis, n° 4.
A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (000)

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon
HENRI EICHE
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris
FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE
Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,
A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE
La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.
IMBERT FILS
Eaux-de-vie blanches pour fruits
Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.
Pour chaque litre on donne gratis un Noiset
Kirsch et Mare de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraichissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 3 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, par sucre, le litre 2 fr. 25.
Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	98 75	Banque de France	4195	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	392	Compagnie parisienne du Gaz	525
3 0/0 1891	98 70	Banque d'Escompte	222 50	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	490	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	383
3 0/0 amortissable	105 90	Comptoir national d'Escompte	510	fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	477 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	18 25
4 1/2 1883	105 90	Crédit Foncier	1105	comm. 1880 3 0/0 r. à 500	484	6 0/0 2 ^e série	18 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	782 50	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	421	obligations à lots	81
Oblig. 1855-60 3 0/0	553	Crédit Lyonnais	157	fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500	623
1865 4 0/0	530	Crédit Mobilier	157	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
1869 3 0/0	422 50	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	457	FONDS ÉTRANGERS	—
1871 3 0/0	410	Société Générale	—	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	462	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
1875 4 0/0	532	Est	585	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461 50	1889 4 0/0	94 75
1876 4 0/0	535 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1514	Nord 3 0/0 r. à 500	462 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	94 20
1886 3 0/0	409 50	Midi	1295	Orléans 3 0/0 r. à 500	465	2 ^e	—
Bons de liquidation	—			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	461 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	440

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT (1^{er} Juillet 1892)

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux			5 40	8 25		12 30	3 40
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	Saintes			7 12	9 9		11 40	4 55
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	Niort	5 25		9 42	10 51		7 48	9 15
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56	1 7	2 39	5 4	5 48	9 18
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		2 53	5 18	6 3	9 26
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26		3	5 25		9 36
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31		3 5		6 14	9 41
SAUMUR (Orl.)								SAUMUR (État)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	(arrivé)	10 23	7 46		3 16		6 26	9 55
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	(départ)		7 25	11 5	2 54		6 5	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7	Nantilly (départ)		7 36	11 15	3 6		6 16	
SAUMUR (État)								SAUMUR (Orl.)							
(arrivé)	12 39			4 35	8 52		7 12	(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50	(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2	Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8	Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16	Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40	Limiers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21	Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56	Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35			
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12 57	5 10	5 20	9 35				
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1			
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23				
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32				
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41				
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 14	4 20	5 56	6 58	10 24			
dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 31	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39	10 50			
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 46	8 30	11 15			
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 15			
Tours ar.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 51	11 48			
Paris ar.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58					

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON						POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS						ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Mare. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Mare. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3	Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	6 15	Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45	Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	6 1	Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32	Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	6 24	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
								Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	6 32	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
								(dép.)	6 50	9 27	4 5	8 10	6 39	le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
								le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	6 48	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 44
								Eaugé	7 14	9 51	4 53	5 30	7 38	(dép.)	7 38				
								Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	Loudun	8 24				
								Martigné	7 45	10 20	6 23	5 48	11 28	Moncontour	8 56				
								Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	Poitiers	10 33				

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Maire de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,
LE MAIRE,